

Louis Lambel, Président des Créateurs d'emplois de richesse de France se félicite de la position prise par Nicolas Sarkozy en faveur de l'exonération de toute taxation des heures travaillées après la 35^{ème} heure.

Le Cerf, à l'origine de cette proposition et la défendant depuis sa création, il y a bientôt deux ans, l'avait communiquée en son temps à la mission d'évaluation des 35 heures et présentée récemment au nouveau patron de Bercy.

Cette solution, conservant les 35 heures comme référence légale du temps de travail en France, permettra effectivement d'initier la relance, trop longtemps attendue de l'extérieur, en évitant de la taxer.

En effet, tout redémarrage se traduit par une hausse des commandes et les sous-traitants, les PME et les TPE, pour faire face à l'augmentation progressive de la charge de travail, sont obligés, dans un premier temps, de faire appel aux heures supplémentaires : il est absurde, au moment où on en a le plus besoin, de surtaxer l'effort permettant d'enclencher et d'assurer la reprise et la prospérité.

A ce même moment, il est également absurde de ne pas valoriser le travail du salarié, qui, par l'augmentation de son pouvoir d'achat va soutenir la croissance et contribuer à créer les emplois qui paieront largement la juste rémunération de ses efforts.

Au lieu d'être "*la fin des 35 heures*", il s'agit bien de rendre le fruit de la croissance à ceux qui la rendent possible et à travers elle, permettre à l'économie nationale, enfin, de créer les emplois dont elle a besoin pour financer la solidarité nationale.

Sur ce point donc, les TPE, les Créateurs d'emplois et de richesses de France semblent avoir été entendus. Cette avancée, pour positive qu'elle est, est pourtant mise en péril par des décisions apparemment sans lien, mais à l'incidence très forte, en matière de distribution par exemple.